

Coronavirus : mesures prises par l'AFMPS et les partenaires concernés pour continuer à garantir l'approvisionnement en oxygène

En raison de la pandémie de COVID-19, il y a un besoin accru d'oxygène en Belgique pour les patients souffrant de problèmes respiratoires. L'AFMPS et les partenaires concernés, rassemblés dans la Task Force en charge de la gestion des dispositifs médicaux et des médicaments, prennent des mesures pour garantir l'approvisionnement.

La pandémie de COVID-19 représente un défi pour les canaux de distribution habituels de l'oxygène à des fins médicales. L'AFMPS, en collaboration avec les partenaires concernés (les fédérations beMedTech et Essenscia, et les entreprises qu'ils représentent, l'INAMI et le SPF Santé publique, la Défense, les associations professionnelles des pharmacies APB et OPHACO, et les organisations coupoles des maisons de repos et de soins, des maisons de repos pour personnes âgées et des hôpitaux) prend les mesures suivantes pour continuer à garantir l'approvisionnement.

Oxygène pour les hôpitaux, les maisons de repos et de soins, les centres de soins intermédiaires (schakelzorgcentra) et l'utilisation ambulatoire

Les hôpitaux sont équipés de systèmes spéciaux pour stocker et utiliser l'oxygène en grande quantité chez les patients. Ces systèmes présentent peu d'inconvénients en termes d'approvisionnement. Par conséquent, les patients qui ont besoin d'oxygène doivent de préférence être hospitalisés. Les patients qui évoluent positivement mais qui ont encore besoin d'oxygène restent hospitalisés.

Les maisons de repos et de soins ne sont pas équipées de systèmes spéciaux pour stocker l'oxygène en grande quantité et l'utiliser chez les patients. Dans des circonstances normales, les bouteilles d'oxygène, les concentrateurs d'oxygène et les récipients cryogéniques mobiles d'oxygène sont utilisés. Les centres de soins qui comptent un plus grand nombre de patients ayant besoin d'oxygène peuvent compter sur des efforts accrus de la part des fournisseurs. Par exemple, l'installation d'un réseau pour l'utilisation de l'oxygène liquide en vrac.

Les centres de soins intermédiaires (schakelzorgcentra en Flandre) ne traitent pas, en principe, les patients ayant des besoins en oxygène. En cas d'urgence, ces patients suivent la voie d'approvisionnement habituelle via l'officine ouverte au public ou la pharmacie de l'hôpital.

Les patients chroniques qui utilisent déjà de l'oxygène à domicile continuent d'être approvisionnés via leur système habituel.

Les nouveaux patients ambulatoires qui ont besoin d'oxygène peuvent prendre contact avec une pharmacie ouverte au public.

Utilisation rationnelle

Chaque acteur du secteur doit prendre ses responsabilités et traiter de manière rationnelle le stock disponible. Un traitement à l'oxygène ne peut être décidé que par le médecin. Les nouvelles installations ne peuvent être réalisées ou commandées que si le médecin, après avoir vu le patient, a établi une prescription médicale au nom du patient. Les médecins ne peuvent prescrire de l'oxygène que s'il s'agit d'une nécessité médicale ou dans un cadre palliatif. Les pharmaciens ne peuvent commander de l'oxygène que s'ils sont en possession d'une prescription médicale.

Pas de stockage inutile

Les matériaux utilisés en oxygénothérapie doivent être remplis par le fournisseur, distribués au patient puis collectés, désinfectés et remplis à nouveau après utilisation. Il est donc important, surtout dans la situation actuelle, que les bouteilles d'oxygène vides

et autres matériaux usagés soient remis à la disposition des fournisseurs dès que possible. Ainsi, chaque utilisateur peut contribuer à assurer le bon déroulement de la distribution. Il est inutile et contre-productif de stocker des bouteilles d'oxygène, des récipients cryogéniques mobiles ou des concentrateurs d'oxygène. Un stock qui n'est pas utilisé réduit la disponibilité pour d'autres personnes. Si un utilisateur dispose de matériel ou d'un stock inutilisé, il doit le signaler immédiatement au fournisseur.

Comment obtenir de l'oxygène ?

Les livraisons par les fournisseurs d'oxygène ne seront acceptées que si elles sont commandées par un pharmacien (hospitalier). Il s'agit avant tout du pharmacien habituel, également pour les maisons de repos et de soins. Pendant le week-end, il existe également des pharmacies de garde que l'on peut joindre via www.pharmacie.be. Les demandes sans prescription médicale au nom du patient ne seront pas exécutées. Les maisons de repos et de soins et les patients ne peuvent pas commander eux-mêmes auprès des fournisseurs. Les pharmaciens sont donc chargés de contacter et d'informer les patients, les maisons de repos et de soins ...

Les fournisseurs d'oxygène en Belgique sont joignables pour les pharmaciens (hospitaliers) via des numéros d'urgence spéciaux. Grâce à une coopération mutuelle et à la rationalisation des demandes, ils travaillent dur pour aider tous les nouveaux patients sous oxygène.

Autres mesures

- Toutes les formes d'oxygénothérapie sont désormais possibles en milieu ambulatoire : concentrateur d'oxygène, oxygène gazeux et liquide. Bien entendu, il faut tenir compte de l'indication et du débit et du matériel nécessaires.
- Le remboursement de l'oxygène liquide est assuré par l'INAMI, également via les pharmacies ouvertes au public. Le l'INAMI a également fait en sorte qu'un nouveau fournisseur soit autorisé à livrer des concentrateurs d'oxygène remboursés à partir du 10.04.2020. Ces modalités de remboursement seront également élaborées et garanties.
- Lorsqu'un fournisseur dispose d'un stock d'oxygène mais ne peut pas livrer par manque de personnel, de véhicules, de chauffeurs ... il peut faire appel à un autre fournisseur, le ministère de la Défense ou la Protection civile. C'est notamment le cas pour les livraisons dans les maisons de repos et de soins où le personnel infirmier a l'expérience nécessaire pour s'occuper de l'installation de l'oxygène.
- En dernier recours et en cas d'urgence, lorsque l'oxygène ne peut être fourni, le patient doit être hospitalisé.

L'AFMPS tient à remercier expressément tous les acteurs concernés pour leur attitude constructive. Les fédérations beMedTech et Essenscia, et les entreprises qu'elles représentent, l'INAMI et le SPF Santé publique, la Défense, les associations professionnelles des pharmacies (APB et OPHACO) et les organisations coupoles des maisons de repos et de soins, des maisons de repos pour personnes âgées et des hôpitaux.

Plus d'informations

[News APB](#)